



Nantes, le 12 juillet 2018

Pacte régional pour la ruralité

La Région engagée pour le désenclavement numérique des zones blanches

Le premier pylône en Mayenne inauguré à Bazougers

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures parmi lesquelles un engagement fort de la Région sur le désenclavement numérique pour une meilleure connexion des communes rurales aux grands réseaux de communication.

« La couverture numérique en haut et très haut débit et la couverture en téléphonie mobile de l'ensemble des Pays de la Loire constituent un levier majeur de réduction des inégalités territoriales. C'est un facteur de dynamisme et de compétitivité des entreprises implantées en zones rurales, un accélérateur pour le développement du tourisme rural, secteur clé de l'économie ligérienne et une nécessité pour les établissements scolaires. » rappelle Philippe Henry vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des infrastructures numériques.

Ainsi, dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité, la Région a choisi d'accompagner la construction de pylônes de téléphonie mobile dans les 22 communes identifiées en « Zone blanche » en Pays de la Loire, dont 11 en Mayenne. En effet sur ces territoires, des pylônes de téléphonie mobile peuvent être implantés pour assurer leur couverture en téléphonie mobile par les quatre opérateurs français. L'Etat prend en charge le coût du pylône à hauteur de 100 000 €, excluant les frais liés aux travaux de fondations, à la viabilisation et au raccordement électrique. Compte tenu des faibles moyens des collectivités locales concernées, la Région s'est engagée, à prendre à sa charge jusqu'à 80% du reste à financer par le fonds régional de soutien à la téléphonie mobile.

La construction des onze premiers pylônes de téléphonie mobile dans le département de la Mayenne a été votée lors de la Commission permanente de Février dernier. Les travaux de construction de ces onze pylônes sont en voie d'achèvement, et la mise en service des réseaux des quatre opérateurs s'effectue progressivement. **Le pylône de Bazougers sur la communauté de communes de Meslay-Grey est le premier à être activé dans ce cadre sur le territoire mayennais. Sa construction a été accompagnée par la Région à hauteur de 28 830 €.**

10 autres vont suivre répartis sur les territoires de quatre communautés de communes :

- La Communauté de communes du pays de Meslay-Grez : sur la commune de Cheméré-le-Roi.
- La Communautés de communes du pays de Château-Gontier : deux pylônes, sur les communes de Châtelain et Saint-Laurent-les-Mortiers.
- La Communauté de communes du pays de Craon : quatre pylônes, sur les communes de Bouchamps-les-Craon, Livré-la-Touche, Mée et Niaffes.
- Et la Communautés de communes des Coëvrons : trois pylônes, sur les communes de Chammes, Deux Evailles et Saint-Pierre-sur-Erve.

CONTACT PRESSE : Nadia Hamnache - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16